

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.129 Vœu relatif à la sécurité dans le quartier Marx Dormoy – La Chapelle

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les actes de violence qui se sont déroulés quartier La Chapelle dans la soirée du 13 février ;

Considérant qu'un individu a blessé 6 personnes ;

Considérant que cette agression aurait pu avoir des conséquences dramatiques ;

Considérant l'émotion suscitée par de tels actes de violence ;

Considérant que l'auteur présumé de ces agressions a pu être arrêté grâce aux caméras de vidéoprotection qui ont filmé une partie de la scène.

Considérant l'arrêté du préfet de police du 23 janvier 2018 (arrêté n°2018-00057) qui interdit la consommation de boissons alcooliques sur la voie publique de 16 heures à 7 heures ainsi que la vente à emporter des boissons du 2e au 5e groupes de 21 heures à 8 heures sur certaines voies du 18e mentionnées dans cet arrêté ;

Considérant que la création par le gouvernement d'une Police de la Sécurité du Quotidien s'avère une mesure positive qui peut entraîner une amélioration à Paris, et particulièrement dans le 18^{ème} arrondissement, par une présence et des actions ciblées au plus proche du terrain ;

Considérant que les habitants attendent des réponses concrètes et urgentes à leurs problèmes de sécurité dans le quartier ;

Christian HONORE, Pierre-Yves BOURNAZEL et les membres du groupe les Républicains et Indépendants

Demandent au préfet de police :

De renforcer les contrôles de police dans le 18^e arrondissement dans l'application de l'arrêté interdisant la consommation et la vente à emporter d'alcool dans certaines rues du 18^e arrondissement

De renforcer la présence de la police à pieds et à vélo dans le 18^e arrondissement.